



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 25456

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur l'importance de la médecine non conventionnelle. Au côté de la médecine conventionnelle, l'homéopathie joue un rôle de premier plan. La médecine ne doit plus être seulement allopathique. Il existe des alternatives, qui ont les faveurs de la population. Ces autres médecines ne considèrent pas seulement la maladie à éliminer mais la santé à développer. Il lui demande donc s'il envisage, au nom du pluralisme thérapeutique, de prendre des mesures relatives au statut des médecines non conventionnelles conformément à la résolution du Parlement européen du 29 mai 1997.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de monsieur le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, sur l'importance de la médecine non conventionnelle. Selon lui, la médecine ne doit plus seulement être allopathique, mais s'ouvrir également aux médecines alternatives dans le sens de la résolution sur le statut des médecines non conventionnelles adoptée le 29 mai 1997 par le Parlement européen. Par cette résolution, le Parlement européen a invité, en effet, la commission à procéder à un examen approfondi de toutes les médecines non conventionnelles existant en Europe et, si le résultat de cette étude le permet, à s'engager dans un processus de reconnaissance de ces médecines. A l'heure actuelle, la direction générale XV, qui sera chargée de mettre en oeuvre cette résolution, n'a pas encore commencé ses travaux. Cependant, l'honorable parlementaire peut être assuré que la France, pour sa part, suit avec attention les activités des instances européennes en la matière et compte s'y associer étroitement, dans la perspective d'un inventaire quantitatif et qualitatif des nombreuses médecines dites parallèles existant actuellement en France comme en Europe et ce, dans le but d'assurer les meilleurs soins à ses concitoyens, tout en les protégeant de toutes déviances charlatanesques, fréquentes en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25456

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 mai 1999

Question publiée le : 15 février 1999, page 896

Réponse publiée le : 10 mai 1999, page 2888